



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 2 mai 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 01/2022 de la Municipalité du 28 février 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'674.00 pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

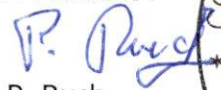
d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'674.00 au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Subvention : CHF 238'472.00 ;
 - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 71'542.00 ;
 - Trésorerie courante : CHF 30'660.00 ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2022, soit :
 - Compte 32.3141.02 « entretien des routes forestières » : CHF 340'674.00 ;
 - Compte 32.4360 « remboursements de tiers » : CHF 238'472.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 71'542.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 2 mai 2022

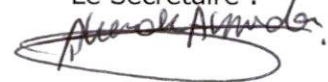
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


P. Ruch



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida